REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250701-DM25097_SA-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. 25-008

DÉCISION DU MAIRE

N° 25/097

Règlement du sinistre 25-008 suite à dégradation de la voie publique – Potelet endommagé par un camion – Face au 182 avenue de la République, angle des rues Champion et Pierre à Montgeron

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 par lequel Madame le Maire a délégation pour «Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes»,

Considérant le sinistre produit le 02 avril 2025 au cours duquel un potelet a été endommagé par un camion enface du 182 avenue de la République, à l'angle des rues Champion et Pierre à Montgeron,

Considérant que le montant des dommages s'élève à 339.77 € TTC (Trois cent trente-neuf euros et soixante-dix-sept centimes),

Considérant qu'un règlement par virement d'un montant de 339.77 € TTC (Trois cent trente-neuf euros et soixante-dix-sept centimes) a été adressé par l'entreprise SIMON REIMS,

Le Maire décide

Article 1 D'accepter le virement d'indemnisation versé par l'entreprise SIMON REIMS d'un montant de 339.77 € TTC au titre des dommages survenus face au 182 avenue de la République.

Article 2 D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au compte 75888 « Autres ».

Article 3 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, - 1 JUIL. 2025

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Île-de-France

MAIRIE DE MONTGERON

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr